

# Marcot la Plagne

## *Compte-Rendu Conseil Municipal*

28 Mars 2008

7 Avril 2008



Le nouveau conseil municipal  
installé depuis le 21 mars 2008

(trombinoscope en page 11)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2008

**Présents** : M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, ad-  
jointes,  
MM. René ALLAMAND, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIAN-  
CON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice  
MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.  
**Excusés** : Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale (pouvoir à Paul BROCHE),  
David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à André BROCHE)

Monsieur le Maire excuse Ginette REBUFFET qui devrait rejoindre le Conseil Municipal au cours de la séance et David ALLEMOZ qui n'a pu être présent pour des raisons person-  
nelles.

### 1. Fixation des indemnités de fonctions des élus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il doit délibérer, dans les trois mois suivants son installation, sur le niveau des indemnités de ses membres. La proposition est de fixer les indemnités pour le Maire et les adjoints au taux maximal prévu par les textes.

Population	Fonction	Taux maximal (en % de l'Indice Brut 1015)	Indemnités brutes mensuelles (en euros)
de 1000 à 3499 hab	Maire	43	1608.74
de 1000 à 3499 hab	Adjoint	16.5	617.31

**Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints comme proposées ci dessus.  
(votants : 19, Pour : 19)**

### 2. Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du Conseil ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électorales.

Il propose d'allouer un crédit de 2000 € au budget et de retenir les thèmes sui-  
vants : Droit public et droit des collectivités territoriales, Finances locales et  
approche budgétaire, Habitat / Urbanisme, Intercommunalité, Internet /  
Réseaux / Bureautique, Marchés publics.

René ALLAMAND précise que les formations peuvent se faire individuellement  
ou collectivement.

**Le Conseil Municipal décide d'allouer 2000 euros au budget pour  
la formation des élus. (Votants : 19, Pour : 19)**

### 3. Remboursement des frais de déplacement des élus

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais engagés par les élus dans le cadre de leurs missions, sur présentation des pièces justificatives correspondantes (frais de transport, de séjour...).

Sylvie MAITRE souhaite préciser que la prise en charge des frais engagés par les élus, aura lieu uniquement dans des cadres bien précis de missions à l'extérieur de la Commune.

**Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais engagés par les élus dans le cadre de leurs missions.**  
(Votants : 19, Pour : 19)

### 4. Désignation des conseillers délégués

Monsieur le Maire propose de créer 8 postes de conseillers délégués qui seront chargés de commissions ou groupes de travail dans différentes thématiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite voter à main levée ou à bulletin secret.

René ALLAMAND demande si la décision concerne uniquement ce vote où tous les votes qui auront lieu ce soir. Monsieur le Maire précise que la question est posée pour ce vote en particulier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

Monsieur le Maire fait la proposition suivante au Conseil Municipal :

DELEGATION	CONSEILLER
Sécurité	Patrice MEREL
Petits Travaux - Forêts	Jean Luc BROCHE
Agriculture	Marin VIVET GROS
Finances	Paul BROCHE
Urbanisme	Pierre OUGIER
Social	Nicolas BRIANCON MARJOLLET
Environnement	Ginette REBUFFET
Sports	Laurent BOCH

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition énoncée ci dessus pour la désignation des conseillers délégués.**  
(Votants : 19, pour : 19)

### 5. Délégation de pouvoirs au Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées dans le Code général des collectivités territoriales.

Il demande à Nicolas DEMAS, Directeur Général des Services, de procéder à la lecture de toutes les possibilités de délégations possibles.

Ensuite, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un certain nombre de délégation (passation de marchés inférieurs à 90 000 euros HT, gestion vente de biens immobiliers jusqu'à 4600 euros, représentation de la Commune en justice...). Il précise que toutes les autres décisions seront soumises au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal valide les propositions de délégation de pouvoir au Maire qui leur ont été présentées. (Votants : 19, Pour : 19)**

*Ginette REBUFFET intègre la séance du Conseil Municipal et s'excuse pour le retard.*

*Elle souhaiterait que les Conseils Municipaux se déroulent le lundi à 19h et non le vendredi, jour de grosse activité pour les commerçants en saison.*

## **6. Composition des commissions**

Monsieur le Maire propose de créer 9 commissions chargées d'étudier et d'instruire les dossiers dans différentes thématiques.

Monsieur le Maire souhaite préciser que les commissions ne sont pas restreintes à leurs seuls membres mais ouvertes à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte de créer 9 commissions et désigne les membres suivants pour chaque thématique :

### **Urbanisme :**

Responsable : Joël OUGIER SIMONIN

Membres : Pierre OUGIER, Paul BROCHE, Sylvie MAITRE, Robert ASTIER, René ALLAMAND, Jean Luc BROCHE, Marin VIVET GROS, Yves BRIANCON, Laurent BOCH, Patrice MEREL

### **Travaux :**

Responsable : Robert ASTIER

Membres : Joël OUGIER SIMONIN, Pierre OUGIER, Patrice MEREL, Paul BROCHE, Yves BRIANCON, Sylvie MAITRE, Jean Luc BROCHE, André BROCHE, Jean Marie GERMAIN.

### **Sécurité :**

Responsable : Patrice MEREL

Membres : Yves BRIANCON, Jean Luc BROCHE

### **Petits Travaux - Forêt :**

Responsable : Jean Luc BROCHE

Membres : Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, Robert ASTIER, Pierre OUGIER

### **Agriculture :**

Responsable : Marin VIVET GROS

Membres : Laurent BOCH, Joël OUGIER SIMONIN, Jean Luc BROCHE, Patrice MEREL, André BROCHE

### **Environnement :**

Responsable : Ginette REBUFFET

Membres : Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Sylvie MAITRE, André BROCHE

### **Cadres de vie - Communication :**

Responsable : André BROCHE

Membres : Michel BORLET, Ginette REBUFFET

### **Sports :**

Responsable : Laurent BOCH

Membres : Michel BORLET, Jean Marie GERMAIN, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, David ALLEMOZ

### **Tourisme :**

Responsable : Bernard AUBONNET

Membres : Laurent BOCH, Michel BORLET, Jean Marie GERMAIN, David ALLEMOZ, Ginette REBUFFET, Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE.



## 7. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de passer au vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la Commission est présidée de droit par le Maire et qu'elle est composée de 3 titulaires et de 3 suppléants. Il précise qu'un suppléant n'est pas lié à un titulaire mais que le remplacement d'un titulaire se fait par ordre de vote.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

**Président titulaire :** Richard BROCHE

**Titulaires :** Robert ASTIER, Paul BROCHE, René ALLAMAND

**Suppléants :** Pierre OUGIER, Bernard AUBONNET, Yves BRIANCON

Aucun autre candidat ou liste n'est proposé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal élit la liste proposée ci-dessus.  
(Votants : 19, Pour : 19)**

## 8. COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le CCAS est un établissement public administratif communal géré par un conseil d'administration.

Il passe la parole à Sylvie MAITRE, adjointe au social, afin qu'elle présente les différentes missions du CCAS.

Sylvie MAITRE propose d'élargir les missions du CCAS qui lors du mandat précédent étaient limitées à la gestion du Foyer Logement et aux actions en faveur du 3ème âge.

La proposition qui est faite au Conseil Municipal, ce soir, est de regrouper tout ce qui est de l'ordre du social dans le CCAS, notamment la gestion du foyer logement, la jeunesse et le projet du Conseil Municipal des jeunes, le centre de loisirs, les écoles, la garderie, les personnes âgées, les personnes défavorisées, les aides sociales obligatoires et facultatives, la crèche, etc....

Sylvie MAITRE ajoute que le Conseil d'Administration du CCAS sera composé de 7 membres du Conseil Municipal et de 7 membres extérieurs.

Sylvie MAITRE fait la proposition suivante au Conseil Municipal en justifiant son choix sur les personnes extérieures :

Membres CONSEIL MUNICIPAL	Membres EXTERIEURS
Richard BROCHE, Président	Béatrice CLUNIAT (Médecin)
Sylvie MAITRE	Colette VIBERT (Conseillère en Economie sociale et familiale)
Ginette REBUFFET	Martine GOSTOLI (institutrice retraitée)
Nicolas BRIANCON MARJOLLET	Bernadette CHAMOISSIN (Présidente de l'ADMR)
Joël OUGIER SIMONIN	Monique DAVID (Représentante du Club des aînées ruraux)
Laurent BOCH	Nathalie JOVET (institutrice)
Marin VIVET GROS	Marc GOSTOLI (Directeur Antenne HANDICAP)

**Le Conseil Municipal approuve la liste proposée ci-dessus.  
(Votants : 19, Pour : 19)**

## 9. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est représentée au sein du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne par trois délégués titulaires et un membre suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner en titulaires : Richard BROCHE, Bernard AUBONNET, Yves BRIANCON et en suppléant : Joël OUGIER SIMONIN. Monsieur le Maire demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

René ALLAMAND se déclare candidat pour être délégué titulaire.

A la demande de René ALLAMAND, le vote se fera à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le décompte des voix est le suivant :

Votants : 19

Nul : 0

Richard BROCHE : 19 voix en titulaire

Bernard AUBONNET : 15 voix en titulaire et 1 voix en suppléant

Yves BRIANCON : 13 voix en titulaire

René ALLAMAND : 7 voix en titulaire et 2 voix en suppléant

Joël OUGIER SIMONIN : 3 voix en titulaire et 16 voix en suppléant

**Le Conseil Municipal désigne les personnes ci après déléguées au SIGP:**

**En titulaires : Richard BROCHE, Bernard AUBONNET, Yves BRIANCON**

**En suppléant : Joël OUGIER SIMONIN.**

## 10. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Après avoir rappelé que la Commune est représentée au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Aime par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, Monsieur le Maire propose de désigner en titulaires : Richard BROCHE et Sylvie MAITRE et en suppléants : Nicolas BRIANCON MARJOLLET et Robert ASTIER.

Monsieur le Maire demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal désigne les personnes ci-après déléguées à la Communauté de Communes du Canton d'Aime :**

**En titulaires : Richard BROCHE et Sylvie MAITRE,**

**En suppléants : Nicolas BRIANCON MARJOLLET et Robert ASTIER.**

**(Votants : 19, Pour : 19)**

## 11. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA MAISON DU TOURISME (MATO)

Après avoir rappelé que la Commune est représentée au sein la MATO par 2 administrateurs, Monsieur le Maire propose de désigner Bernard AUBONNET et Laurent BOCH.

Monsieur le Maire demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal désigne Bernard AUBONNET et Laurent BOCH délégués à la Maison du Tourisme. (Votants : 19, pour : 19)**

## **12. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA SEM PLAGNE RÉNOV'**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est actionnaire majoritaire et est représentée au sein de la SEM Plagne Renov' (réhabilitation et gestion d'appartements sur la station) par 7 administrateurs. Il demande ensuite que les personnes intéressées fassent acte de candidature. Se portent candidat : Richard BROCHE, Bernard AUBONNET, Ginette REBUFFET, Sylvie MAITRE, Michel BORLET, André BROCHE et Joël OUGIER SIMONIN, Jean Marie GERMAIN.

Le nombre étant limité à 7 personnes, Sylvie MAITRE se retire pour laisser la place à Jean Marie GERMAIN.

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal désigne Richard BROCHE, Bernard AUBONNET, Ginette REBUFFET, Jean Marie GERMAIN, Michel BORLET, André BROCHE et Joël OUGIER SIMONIN comme délégués à la SEM Plagne Renov'. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **13. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère depuis le 1er juillet 1996 au CNAS (Comité d'entreprise) pour le personnel communal. A ce titre, il convient de désigner un délégué représentant le collège des élus.

Compte tenu de son poste d'adjointe au social, Monsieur le Maire propose Sylvie MAITRE comme déléguée. Monsieur le Maire demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal désigne Sylvie MAITRE comme délégué au Comité National d'Action Sociale. (Votants : 19, pour : 19)**

## **14. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE DE MOYENNE TARENTAISE (GIASC)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère au GIASC dont l'objet est la gestion des espèces cynégétiques.

Ce groupement est également composé d'élus du Canton d'Aime, de chasseurs, de l'ONF et de l'ONC.

Monsieur le Maire propose Marin VIVET GROS comme délégué.

Monsieur le Maire demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal désigne Marin VIVET GROS comme délégué au GIASC. (Votants : 19, pour : 19)**

## **15. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que La Commune doit désigner une liste de 12 candidats titulaires et une liste de 12 candidats suppléants aux fonctions de commissaires à la commission communale des impôts directs.

Ces candidats doivent être contribuables sur la commune mais ne doivent pas obligatoirement être désignés parmi les membres du Conseil municipal.

Il propose de mettre l'ensemble du Conseil Municipal et de compléter la liste par des contribuables non élus.

**Le Conseil Municipal désigne les membres mentionnés délégués à la Commission Communale des Impôts Directs.**

**(Votants : 19, Pour : 19)**

## **16. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS LA COMMISSION ADMINISTRATIVE COMMUNALE POUR L'ÉLABORATION DES LISTES PRUD HOMALES**

Monsieur le Maire explique qu'une commission administrative communale chargée de donner un avis sur les corrections à apporter à la liste provisoire des électeurs adressée en Mairie doit être mise en place.

Cette commission est présidée par un élu de la Commune et composée des représentants de l'administration, des syndicats, des employeurs...

Monsieur le Maire demande que les personnes intéressées fassent acte de candidature.

Aucun candidat ne se déclare.

Monsieur le Maire se propose comme représentant de la Commune.

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal désigne Richard BROCHE délégué à la Commission Administrative Communale. (Votants : 19, pour : 19)**

## **17. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SA-VOIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est actionnaire de la Société d'aménagement de la Savoie. Il convient donc de désigner un représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAS

Monsieur le Maire demande que les personnes intéressées fassent acte de candidature.

Aucun candidat ne se déclare.

Monsieur le Maire se propose comme représentant de la Commune.

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un vote à main levée.

**Le Conseil Municipal désigne Richard BROCHE comme délégué au Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement de la Savoie. (Votants : 19, pour : 19)**



# Questions diverses

## Les Chemins de la Mémoire

Richard BROCHE passe la parole à Paul BROCHE qui a représenté la Commune lors de la Conférence de presse sur les chemins de la Mémoire du 27 mars.

Paul BROCHE explique qu'à l'initiative de l'USEP et de l'ONAC, une grande manifestation "Les Chemins de la Mémoire" est organisée le mardi 10 juin 2008 sur les communes d'Aime et de Macot la Plagne.

Ce rendez vous rassemblera 50 classes des écoles primaires publiques du département soit plus de 1200 enfants, 80 collégiens de Bourg St Maurice et 100 bénévoles à la rencontre des résistants et déportés de Savoie.

Paul BROCHE présente rapidement le déroulement de la journée :

- Une randonnée entre Tessens et Villette (Commune d'Aime) avec des activités qui seront proposées tout au long du parcours : rencontre et échange avec des témoins de l'époque, quizz sur la deuxième guerre mondiale....
- Des ateliers à la salle polyvalente de Macot
- une cérémonie au monument aux morts de Macot à 14h30
- Une cérémonie sur le stade de Macot à 15h

**Présents** : M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,  
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale  
MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal va se dérouler en deux parties :

- une partie officielle où il sera question de l'ordre du jour
- une deuxième partie où il sera demandé au public de sortir afin que Géraldine FAVRE, Directrice Financière puisse faire une présentation du fonctionnement des finances de la Commune.

## Finances

### 1. INDEMNITÉS RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en contrepartie de l'aide apportée par le receveur municipal (prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique...), la Commune lui verse une indemnité annuelle.

Paul BROCHE demande sur quelle base exactement l'indemnité est calculée.

Géraldine FAVRE, Directrice Financière, lui répond que cette indemnité est basée sur le volume des mandats effectués par le receveur pour le compte de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'en 2007, l'indemnité s'est élevée à 1890 euros environ.

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette indemnité annuelle. (Votants : 19, Pour : 19)**

### 2. PLACEMENT DE FONDS EN COMPTE A TERME

Pour ce point, Monsieur le Maire passe la parole à Géraldine FAVRE, Directrice Financière qui indique que, depuis 2004, les collectivités ont le droit de placer pour une durée ne dépassant pas un an les excédents importants de trésorerie sous certaines conditions. Ce placement à court terme permet ainsi de rémunérer les disponibilités ponctuelles de trésorerie.

Elle précise que ce compte se trouve chez le trésorier et est actuellement rémunéré à 3,9%.

Marin VIVET GROS souhaite connaître le montant de ces placements.

Géraldine FAVRE précise qu'à ce jour 1 000 000 euros sont placés sur un compte à terme de 3 mois, au titre des excédents de trésorerie, et 353 000 € correspondant à la provision des CREOLIES, et qui arrivent à terme fin avril. La commune ayant déjà payé la pénalité par ailleurs, cette procédure est devenue caduque et cette somme est donc définitivement acquise et ne sera pas remplacée, comme le prévoit la Loi.

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à placer les excédents de trésorerie sur un compte à terme. (Votants : 19, Pour : 19)**

## Urbanisme

### 3. DISTRACTION DE PARCELLES DU RÉGIME FORESTIER À PLANTE MELAY - LOGEMENT SAISONNIERS PLAGNE BELLECOTE

Dans un souci de régulariser le régime forestier suite à la réalisation des logements saisonniers, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de retirer de la gestion forestière de l'ONF les parcelles situées au lieu dit PLANTE MELAY (Chapelle HADRY) pour une surface totale de 25a 17ca correspondant à l'emprise du bâtiment.

**Le Conseil Municipal accepte de distraire du régime forestier les parcelles mentionnées. (Votants : 19, Pour : 19)**



Richard BROCHE  
MAIRE



Joël OUGIER SIMONIN  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Urbanisme



Sylvie MAITRE  
2<sup>ème</sup> Adjointe  
Social



Robert ASTIER  
3<sup>ème</sup> Adjoint  
Travaux/sécurité

André BROCHE  
4<sup>ème</sup> Adjoint  
Cadre de vie  
-communication  
Environnement



Bernard AUBONNET  
5<sup>ème</sup> Adjoint  
Tourisme  
Sports



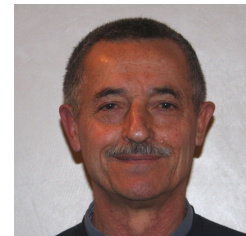
Laurent BOCH  
Conseiller Délégué  
Sports



Nicolas BRIANCON  
MARJOLLET  
Conseiller délégué  
Social



Jean Luc BROCHE  
Conseiller Délégué  
Petits travaux Forêts



Paul BROCHE  
Conseiller Délégué  
Finances



Patrice MEREL  
Conseiller Délégué  
Sécurité



Pierre OUGIER  
Conseiller Délégué  
Urbanisme



Ginette REBUFFET  
Conseiller Délégué  
Environnement



Marin VIVET GROS  
Conseiller Délégué  
Agriculture



René ALLAMAND  
Conseiller Municipal



David ALLEMOZ  
Conseiller Municipal



Yves BRIANCON  
Conseiller Municipal



Michel BORLET  
Conseiller Municipal



Jean Marie GERMAI  
Conseiller Municipal

## Information...

### *Circulation et divagation des chiens sur tout le territoire de la Commune*

La Commune de Macot la Plagne vous rappelle qu'il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique sous peine d'amende.

### *Travaux RN 90*

La Direction Interrégionale des Routes (gestionnaire de la RN 90) va engager des travaux sur cette RN entre Aime et Bourg St Maurice.

Ces travaux seront réalisés en deux tranches : de Mai 2008 à décembre 2008 et de mai 2009 à mi juillet 2009.

Pendant ces périodes, le trafic de la RN 90 sera partiellement dévié par la route départementale 220 entre Aime et Bourg St Maurice pour les véhicules légers.

## Comité des Fêtes

L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le lundi 19 mai à 20 h, salle ancienne mairie.

Au cours de cette réunion sera principalement abordé l'avenir de l'association qui semble aujourd'hui bien compromis (manque de bénévoles, notamment pour la Fête de la Pomme). Si vous souhaitez apporter un nouvel élan au Comité, venez rejoindre l'équipe en place lors de cette réunion ou faites vous connaître auprès de Marie-Christine (en mairie).

## Horaires intersaisons

### *Salle Omnisports*

Fermeture au public (printemps)

Du vendredi 25 avril 2008 (18h) au lundi 12 mai 2008 (inclus)

Du jeudi 12 juin 2008 (8h00) au jeudi 19 juin 2008 (inclus)

Permanence Mairie (Printemps, Eté, début automne-Toussaint)

La permanence du mardi 29 avril 2008 sera assurée  
A partir du 13 mai 2008, une permanence par semaine le mardi de 9h00 à 13h00.

Ouverture au Public (Printemps) du 13 mai au 03 juillet 2008

Lundi : 14h/18h

Mardi : 9h/13h (mairie) et 14h/18h

Mercredi : 14H/19H

Jeudi : 14h/18h

Vendredi/Samedi/Dimanche (Salle Omnisports fermée au Public)

### *Bibliothèque de La Plagne*

Fermeture de la bibliothèque du lundi 28 avril au lundi 12 mai inclus

Mardi 13 mai au Jeudi 3 juillet

Permanences au public :

MARDI et JEUDI de 15 h 00 à 17 h 30

## Manifestations... Macot La Plagne

**8 mai 2008**

### *Cérémonie*

11h45 Cérémonie au monument aux morts

12h00 Vin d'honneur à la salle des mariages

## Manifestations....

**26 et 27 avril 2008**

### *Fête de la Tulipe*

**Aime**

#### *Aime*

SAMEDI

18h30 :

Projection de « la Tulipe Noire » à la salle de spectacle dans l'ambiance d'une salle de cinéma d'antan  
21h :

Soirée Reggae avec le concert du groupe « Datune » sur le Théâtre de Verdure ou à la salle de spectacle en cas de mauvais temps.

Buvette sur place, possibilité de restauration rapide.

Présence de l'association Cristal (sensibilisation aux problèmes d'alcoolisme).

DIMANCHE

- Marché aux 5 sens dans la Grande Rue, et sur le parking du marché.

#### *Du côté des petits ...*

- Visite de la forêt enchantée avec rencontre de conteurs

- Jeux en bois, quilles savoyardes, château gonflable et parcours de quads

- Rallye « le Mont Blanc sous les tulipes »

- Promenade en calèche à travers la ville

- De drôles de champignons à travers la ville...

#### *... Pour les plus grands :*

- Atelier détente et sophrologie, salle Cérutti (Yoga du son, massages divers)

- Présence de l'association Moutains Riders, et Cyclo Cœur

- Démonstrations sportives et artistiques sur le Théâtre de Verdure

- Bal musette à la salle des fêtes de 14h à 17h30.

- Bal Tektulipe de 14h à 17h30 place des vieux garçons (musiques actuelles et tecktonik).

#### *Des fleurs ? Ca se mange !!*

Possibilité de se restaurer sur place pour le déjeuner. Billets en pré vente à la Maison du Tourisme.

Expositions à la Basilique Saint Martin et à la Maison des Arts pendant tout le week-end.

#### *Et pour ceux qui veulent en prendre plein la vue :*

Une grande surprise à 18h au Théâtre de Verdure !

Toutes ces animations vous sont offertes par la Maison du Tourisme Vallée.